

COMMUNIQUÉ  
Diffusion immédiate

## **Le prolongement de l'avenue Saint-David jusqu'au boulevard Rochette à Beauport**

Le CRE – Capitale nationale s'oppose au projet

**Québec, le 23 février 2006** – Le projet de prolongation de l'avenue Saint-David est une solution, envisagée par la Ville de Québec, au problème de circulation de transit de la rue Montpellier. Cependant, il créera plusieurs problèmes plutôt que d'en résoudre un seul. C'est dans cette optique que le Conseil régional de l'environnement s'oppose au projet.

Dans une lettre adressée à la mairesse Andrée Boucher, le CRE – Capitale nationale dénonce les conséquences majeures qu'occasionnerait le prolongement de l'avenue Saint-David. En effet, il *« détruira et déstructurera des terres agricoles, que l'on sait peu abondantes dans la région, empiètera également sur le Mélezin, un boisé humide riche en faune aviaire et surtout favorisera l'étalement urbain dont les effets néfastes vous sont bien connus. Enfin, ce prolongement coûterait au minimum 4 millions de dollars, un montant qui nous semble démesuré pour les quelques véhicules concernés. »*

Pour davantage d'informations, consultez la lettre jointe.

-30-

Source :  
Marie-Hélène Mercier  
Responsable des communications

Conseil régional de l'environnement-région de la Capitale nationale  
870, avenue de Salaberry, bureau 312  
Québec (Québec)  
G1R 2T9

Téléphone : (418) 524-7113

Québec, le 16 février 2006

Madame Andrée Boucher  
Mairesse  
Ville de Québec  
2, rue des Jardins, bureau. 312  
Québec (Québec) G1R 4S9

**Objet : Opposition au projet de prolongement de l'avenue Saint-David jusqu'au boulevard  
Rochette à Beauport**

Madame,

Le Conseil régional de l'environnement – région de la Capitale nationale a été informé par des citoyens inquiets de l'arrondissement de Beauport, de l'éventualité de prolongation de l'avenue Saint-David jusqu'au boulevard Rochette à Beauport. À la suite à une décision de notre conseil d'administration, il a été convenu de vous faire part de notre opposition à ce projet.

La prolongation de l'avenue Saint-David vise à soulager la rue Montpellier de sa circulation de transit. Effectivement, une étude de circulation effectuée par la Ville de Québec en 2003 démontre que quelque 40 % des véhicules qui empruntent la rue Montpellier aux heures de pointe le font pour le transit. Cela représente environ 320 véhicules entre 7h15 et 8h15 et 270 véhicules entre 16h15 et 17h15. La quiétude des résidents de la rue Montpellier est donc celle d'une rue de transit.

La solution actuellement à l'étude nous apparaît démesurée pour le problème en question. Le prolongement de l'avenue Saint-David détruira et déstructurera des terres agricoles, que l'on sait peu abondantes dans la région, empiètera également sur le Mélezin, un boisé humide riche en faune aviaire et surtout favorisera l'étalement urbain dont les effets néfastes vous sont bien connus. Enfin, ce prolongement coûterait au minimum 4 millions de dollars, un montant qui nous semble démesuré pour les quelques véhicules concernés. Certains voudront sûrement justifier cet investissement et demanderont que l'on permette de nouveaux développements résidentiels, à faible densité, dans les terres agricoles et les boisés au nord de ce secteur.

Par ailleurs, l'intersection existante entre l'avenue Saint-David et Clemenceau (au nord de l'autoroute de la capitale) est déjà très chargée aux heures de pointe et le sera encore plus prochainement si nous considérons la construction actuelle de commerces avoisinants. Y ajouter une pression supplémentaire, causé par un plus grand nombre d'automobilistes venant du nord sur l'avenue Saint-David, ne ferait que déplacer un problème.

Il existe des mesures efficaces d'atténuation du trafic qui combinées à une signalisation interdisant la circulation de transit et une surveillance policière adéquate permettraient de solutionner le problème de la rue Montpellier. Il faut considérer dans ce dossier, que deux artères existent déjà pour accueillir la circulation qui emprunte actuellement la rue Montpellier, il s'agit de l'avenue Bourg Royal et de la rue Seigneuriale. Elles sont situées à quelques centaines de mètres de la rue Montpellier et permettent à l'instar de celle-ci de circuler entre le Boulevard Rochette et la rue Clemençeau (près de l'autoroute de la Capitale). L'avenue Bourg Royal demeure l'alternative la plus intéressante puisque la rue Seigneuriale est déjà fréquentée par de nombreux automobilistes.

En espérant que ces brèves informations pourront être utiles dans l'évaluation de ce dossier et permettra donc une solution plus adéquate, durable et moins coûteuse à ce problème, veuillez agréer, Madame, nos plus sincères salutations.

Alexandre Turgeon  
Directeur général et Vice-président exécutif

c.c. M. André Letendre, Président de l'arrondissement de Beauport  
M. Marc Des Rivières, Directeur, Division des transports  
Mme. Ann Bourget, Chef de la majorité au conseil